

Modalités de soumission d'un projet de recherche

Tout dossier de soumission d'un projet à la Mission doit comprendre 3 documents, **obligatoirement** remis :

- en 15 exemplaires dans le cadre d'une réponse à un appel à projets ;
- en 30 exemplaires dans tous les autres cas (gré à gré, recherches coordonnées...).

A savoir :

- 1 - un **projet de recherche**,
- 2 - une **note de présentation** des chercheurs devant participer à ce projet,
- 3 - une **fiche de renseignements administratifs et financiers**.

Ces trois documents devront être établis avec le plus grand soin, faute de quoi les dossiers ne pourront être examinés. Toute autre pièce pourra être jointe à l'appui de la demande.

Projet de recherche

Solidement argumenté, il n'excédera qu'exceptionnellement une dizaine de pages (annexes non comprises). Seront mentionnées les références théoriques auxquelles il sera fait appel et distingués, parmi celles-ci, les travaux sur lesquels les chercheurs comptent particulièrement s'appuyer.

L'objet même de la recherche sera défini avec précision et le dispositif méthodologique (hypothèses, objectifs, approches ...) devra être exposé en détail.

Les données nécessaires à l'étude devront être présentées selon leur nature, leur mode de recueil et les principes de leur exploitation.

Les conditions d'accès au terrain seront explicitées.

Il conviendra d'exposer les différentes phases d'exécution de la recherche. Leur durée ainsi que celle, globale, de la recherche, devront faire l'objet d'une évaluation précise.

La durée de la recherche devra être explicitement mentionnée.

Il doit, enfin, être fait état des diverses modalités envisagées pour la restitution et la valorisation des résultats de la recherche et fait mention des publics concernés.

Note de présentation du chercheur ou de l'équipe devant conduire la recherche

Seront présentés (nom, qualité, statut, institution ou équipe d'appartenance) les chercheurs devant participer au projet de recherche. Une attention particulière sera portée aux responsables scientifiques, lesquels seront clairement identifiés.

Un résumé sommaire (2 à 3 pages maximum) des travaux de recherche et des orientations scientifiques des équipes auxquelles se rattachent les chercheurs est également attendu.

La collaboration entre plusieurs équipes est bien évidemment possible, surtout si elle apporte une dimension interdisciplinaire. Un responsable et une équipe devront alors être désignés à titre principal.

Il pourra également être envisagé une coopération avec une équipe de recherche étrangère, dûment présentée.

Fiche de renseignements administratifs et financiers

Cette fiche peut être renseignée directement sur le site Internet de la Mission pour être, ensuite, versée au dossier:

www.gip-recherche-justice.fr (rubrique « présenter un projet »).

La partie administrative de cette fiche est, pour l'essentiel, une reprise synthétique de certains renseignements contenus dans les deux documents précédents.

La partie financière est consacrée au budget prévisionnel de la recherche, la demande de crédits devant être justifiée avec le plus grand soin, poste par poste.

DISPOSITIONS DIVERSES

Après évaluation des propositions, il pourra être demandé que des modifications soient apportées aux projets et budgets initiaux.

Les modalités d'exécution des projets retenus seront précisées par convention entre leurs responsables scientifiques et le groupement d'intérêt public Mission de recherche Droit et Justice.

Sauf exception, cette convention prévoit la remise de trois documents :

- une note méthodologique, à échéance variable selon la durée de la recherche (entre 1 et 3 mois après notification de la décision budgétaire),
- un rapport de mi-étape,
- un rapport final.

Leur acceptation entraînera la mise en paiement de la partie correspondante du budget.